



Christophe BEAU, Christine BONNETON et L'Ensemble "TAAL TARANG"



Maitryee MAHATMA



Atelier de création chorégraphique de Christine BONNETON

Crédit photo : droits réservés

SAISON 2021 - 2022

Journée Internationale des Droits des Femmes
En hommage à Iryna TSVILA - Écrivaine
Danse Kathak interprétée par Maitryee Mahatma
en partenariat avec l'Institut International des Musiques du Monde
Atelier de création chorégraphique du Conservatoire
Classe de Christine Bonneton
Musique de chambre : Duo de Béla BARTÓK
Classe de Christophe Beau
Sham Alhallaq et Lola Morelli Torchinsky - Violoncelle
Conférence de Sham Alhallaq sur la condition de la femme en Syrie
Avec la participation exceptionnelle de Milana Volodtchenko



Maitryee MAHATMA



Iryna TSVILA



Christine BONNETON



Sham ALHALLAQ



Lola MORELLI TORCHINSKY

Mardi 8 mars 17h30

Auditorium du Conservatoire - 12, rue de Pontoise - 75005 Paris

Conservatoire
GABRIEL FAURÉ

12, rue de Pontoise – 75005 Paris



Les
 conservatoires
 de Paris



Journée Internationale des Femmes 8 mars 2022 au Conservatoire du 5^{ème} en partenariat avec l'IIMM

« *La voie du cœur* »



EDITO

Si prendre part à la Journée Internationale des Droits des Femmes, sanctuarisée par l'ONU, revêt le caractère d'un événement, il est indispensable d'en inscrire le geste dans la durée. Ainsi, lieu de transmission et d'édification, le conservatoire ne peut faire l'économie d'interroger ses pratiques à l'épreuve des questions que soulève l'égalité - l'une des valeurs de la devise républicaine.

Dès lors, l'établissement valorise le talent et la créativité des femmes, élèves, artistes-enseignantes ou personnalités invitées menant, de haute lutte, divers combats. Se donnant pour visée de corriger les inégalités ou d'aborder les questions que soulèvent harcèlement ou féminicide y compris sur zone, ces femmes se sont également singularisées en étant des figures inspiratrices.

S'affranchissant de certains tabous et archaïsmes, des figures emblématiques de femmes illustrent la vitalité d'un engagement dont l'éclat perdure. Conçu comme un entrelacs entre textes, musique et danse - mais faisant seuil avec le silence - aujourd'hui, le 8 mars 2022, c'est sous le signe d'un hommage rendu à l'écrivaine assassinée à Kiev Iryna Tsvila, qu'est placée notre soirée.

Hacène Larbi
Directeur du CMA5

Céline Thongsavath
Responsable de l'action culturelle

Margaret Dechenaux
Directrice de l'IIMM

Rappels historiques :

L'ONU et l'égalité entre les sexes

La Charte des Nations Unies ([/fr/charter-united-nations/](#)), adoptée en 1945, a été le premier instrument international à affirmer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis, l'ONU a contribué à créer un héritage historique et internationalement reconnu de stratégies, de normes, de programmes et d'objectifs destinés à améliorer la condition des femmes dans le monde.

Au fil des ans, l'ONU et ses institutions spécialisées ont favorisé la participation des femmes, en tant que partenaires égales des hommes, à la réalisation du développement durable, de la paix, de la sécurité et au plein respect des droits de l'homme. Favoriser l'autonomie des femmes continue d'être un élément au cœur des efforts entrepris par l'ONU en vue de relever les défis sociaux, économiques et politiques dans le monde.

1909 — Conformément à une déclaration du Parti socialiste américain, la première Journée nationale des femmes a été célébrée sur l'ensemble du territoire des États-Unis d'Amérique le 28 février. Les femmes ont continué à célébrer cette journée le dernier dimanche de février jusqu'en 1913.

1910 — L'Internationale socialiste réunie à Copenhague a instauré une Journée des femmes, de caractère international, pour rendre hommage au mouvement en faveur des droits des femmes et pour aider à obtenir le suffrage universel des femmes. La proposition a été approuvée à l'unanimité par la conférence qui comprenait plus de 100 femmes venant de 17 pays, dont les trois premières femmes élues au Parlement finlandais. Aucune date précise n'a été fixée pour cette célébration.

1911 — À la suite de la décision prise à Copenhague l'année précédente, la Journée internationale des femmes a été célébrée pour la première fois, le 19 mars, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes ont assisté à des rassemblements. Outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, elles exigeaient le droit au travail, à la formation professionnelle, ainsi que l'arrêt des discriminations sur le lieu de travail.

1913 — Dans le cadre du mouvement pacifiste qui fermentait à la veille de la Première Guerre mondiale, les femmes russes ont célébré leur première Journée internationale des femmes le dernier dimanche de février 1913. Dans les autres pays d'Europe, le 8 mars ou sur un à deux jours sont célébrés les droits des femmes. A cette date, les femmes ont tenu des rassemblements soit pour protester contre la guerre, soit pour exprimer leur solidarité avec leurs sœurs.

1917 — Deux millions de soldats russes ayant été tués pendant la guerre, les femmes russes ont de nouveau choisi le dernier dimanche de février pour faire grève afin d'obtenir « *du pain et la paix* ». Les dirigeants politiques se sont élevés contre la date choisie pour cette grève, mais les femmes ont passé outre. Le reste se trouve dans les livres d'histoire : quatre jours plus tard, le tsar a été obligé d'abdiquer et le gouvernement provisoire a accordé le droit de vote aux femmes.

1975 — Lors de l'Année internationale de la femme, l'Organisation des Nations Unies a commencé à célébrer la Journée internationale des femmes le 8 mars.

1995 — La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui constitue une feuille de route de portée historique, sont adoptés par 189 gouvernements lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ils contiennent des engagements complets en réponse à 12 domaines critiques et constituent encore une puissante source d'orientation et d'inspiration. Le Programme d'action projette un monde où chaque femme et chaque fille peut exercer ses libertés et ses choix et connaître et comprendre tous ses droits, notamment le droit de vivre sans violence, le droit à l'éducation, le droit de participer à la prise de décision et le droit de recevoir un salaire égal pour un travail égal.

2014 — La 58^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui est le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, avait pour thème prioritaire : les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en faveur des femmes et des filles. Les institutions de l'ONU et des ONG accréditées du monde entier ont examiné les progrès accomplis et les défis qu'il reste à relever en vue d'atteindre ces objectifs. Les OMD ont joué un rôle important dans la mobilisation de l'attention et des ressources sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.